



UN ILOT DE VERDURE AU PIED DU MASSIF DE BELLEDONNE - ISÈRE - AUVERGNE RHÔNE-ALPES

PACS CIVILE DE SOLIDARITÉ (PACS)

PIECES A FOURNIR

- Formulaire de déclaration conjointe d'un Pacs complété et signé par les 2 partenaires
comprenant les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune.
- Convention PACS des 2 partenaires
- Pièces d'identité des futurs partenaires
- Extrait d'acte de naissance avec filiation,
de moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance.

MAIRIE DE VENON

La Chappe - 38610 Venon - Tél. 04 76 89 44 11 - Fax 04 76 59 32 70 - mairie@venon.fr - www.venon.fr
Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Le mardi de 09h00 à 12h30 - Le vendredi de 09h00 à 14h00